



L'accompagnement en milieu scolaire

des enfants et adolescents avec autisme et autres TED.

Introduction

La participation active de personnes handicapées à la vie sociale et civile est devenue une priorité, celle-ci revêt une importance toute particulière pour les enfants, adolescents atteints d'un trouble envahissant du développement. En effet, l'autisme étant une « cécité » sociale, et pour ces enfants là plus encore que pour tous les autres, il est vital d'apprendre à connaître et comprendre notre société. L'enfant atteint d'autisme ne pourra le faire sans l'aide des autres enfants de son âge. L'un des premiers lieux d'apprentissage de cette vie sociale est l'école.

Caractéristiques des personnes atteintes d'un trouble envahissant du développement

L'autisme (et les autres troubles envahissants du développement) est un trouble global et précoce des fonctions impliquées dans l'acquisition des aptitudes aux relations sociales et à l'utilisation du langage, c'est un désordre du développement d'origine neurologique, lié à des anomalies structurelles ou de la maturation du système nerveux et/ou des facteurs polygénétiques.

Trois caractéristiques fondamentales des T.E.D. :

- ◊ Perturbations qualitatives dans les domaines des interactions sociales réciproques et de la communication
- ◊ Répertoire d'intérêts et d'activités restreint, stéréotypé et répétitif
- ◊ Caractère envahissant (permanent) de ces troubles sur le fonctionnement de la personne.

Les symptômes :

- difficulté à établir des relations sociales :
 - ne comprend pas les comportements comme le regard dans les yeux, les expressions faciales, les postures corporelles et la gestuelle utilisée dans l'interaction sociale.
 - Ne sait pas entrer en relation avec ses pairs ou le fait de façon non adéquate.
 - Ne cherche pas spontanément à partager les joies, les intérêts et les buts avec d'autres personnes
 - Difficulté de réciprocité sociale ou émotionnelle
- Difficulté dans la communication verbale et non verbale :
 - retard ou absence de langage non compensé par les gestes et mimiques
 - pour ceux qui parlent : difficultés dans le « suivi » d'une conversation
 - langage « bizarre », écholalique
- difficulté à imiter, imaginer, jouer : difficulté ou absence de jeu de « faire semblant »
- stéréotypies, manies. : rituels, intérêts pour des parties d'objets ou de jeux non fonctionnels.

Jouer, établir des liens, apprendre, grandir : tout cela représente pour les enfants non handicapés des gestes tout à fait ordinaires, pour l'enfant autiste, cela s'apprend.

La nécessité d'un accompagnement spécifique

« Il est important de considérer qu'un accompagnement éducatif [...] permet avant tout à la personnalité et à la vie intérieure de la personne autiste de se révéler, en acquérant la possibilité d'entrer en contact avec l'autre, d'une manière qui soit compréhensible à l'autre – en l'occurrence à nous.

- la plasticité cérébrale, relationnelle, cognitive, et comportementale est d'autant plus importante que l'enfant est plus jeune ;
- l'absence ou le défaut de stimulation relationnelle adaptée, de communication, et d'apprentissage est dans tous les cas, chez tout enfant, néfaste à son développement »

Extrait de l'avis 102 du comité d'éthique dans son rapport sur la situation des personnes autistes en France.

Un nombre important d'enfants autistes peuvent bénéficier d'une scolarisation en milieu ordinaire, comme le prévoit le Loi du 11 Février 2005. Mais alors que cette loi est un pas en avant dans sa volonté d'affirmer l'intégration des personnes atteintes de handicap dès l'enfance, elle se heurte à de véritables obstacles dans son application sur terrain de par le manque de formation et d'adéquation des ressources aux besoins d'accompagnement spécialisé des enfants autistes à l'école.

Car si l'enfant autiste comme tout enfant handicapé, se voit attribuer une aide humaine, celle-ci est très rarement formée aux spécificités de ce handicap et se trouvera vite démunie pour exécuter sa mission.

L'autisme comme énoncé plus haut est un trouble neuro-développemental qui entraîne un **certain nombre de difficultés** inhérente à ce handicap et sont autant de freins dans l'acquisition des apprentissages scolaires et à l'intégration des enfants TED en milieu ordinaire :

- **Des troubles de traitement des informations sensorielles visuelles et auditives** : la personne autiste a du mal à repérer la bonne information, son attention est vite parasitée.
- **Un trouble de la planification et de la cohérence centrale**, difficultés cognitives qui perturbent les apprentissages : abstraction difficile, incapacité à généraliser, nécessité du concret présenté avec des couleurs différentes et des pictogrammes.
- **Des difficultés d'interactions sociales** : il faut apprendre à l'enfant autiste à respecter les contraintes de la classe, à repérer les conventions sociales qui y sont nécessaires, à faire le lien entre consigne collective et respect individuel de la consigne.
- **Une gestion du changement et des transitions difficiles** : l'enfant TED n'a pas de troubles du comportement, notion qui suppose le refus de la règle, que la personne autiste n'a pas, mais des moments de panique et des comportements socialement inadaptés lorsqu'il est agressé par l'environnement trop imprévisible ou quelque chose qu'il n'a pas compris ou pas su exprimer. Ces moments de panique n'arrivent jamais au hasard.
- **Des difficultés sensori-motrices** : la motricité fine est souvent un problème pour les enfants TED. Géométrie, collage, écriture cursive restent difficiles voire impossibles sans aide.

Cependant ces difficultés ne sont pas incontournables et peuvent bénéfiquement être rééduquées dans le temps si un accompagnement adéquat et constant est mis en place en concertation avec toutes les parties prenantes impliquées autour de l'enfant (parents, orthophoniste, psychomotricien/ergothérapeute, psychologue).

En effet, l'expérience des autres pays et les bonnes pratiques en France des associations qui ont formé pendant des années des accompagnants scolaires privés spécialisés nous conduisent à identifier, en miroir des besoins de l'enfant autiste, un certain nombre de **compétences-cibles** pouvant être mises en œuvre par les AVS intervenant auprès d'enfants autistes :

- **Organiser la structuration de l'espace et du temps** de l'enfant, gérer les aides visuelles nécessaires à l'enfant avec l'aide des parents, fournir une guidance adaptée par rapport au travail scolaire, au comportement, à la communication (comprendre et exprimer), aux interactions avec ses pairs.

- **Adapter l'environnement immédiat** pour renforcer les comportements adaptés et l'acquisition des apprentissages : **plannings**, consignes écrites ou pictogrammes, paroles rassurantes, médiation entre la classe et l'enfant autiste, éventuellement pauses dans le travail scolaire.
- **Gérer les troubles de l'attention** par la reprise des consignes collectives, leur adaptation concrète avec le matériel de l'élève.
- **Développer des comportements d'autonomie** : apprendre à apprendre, apprendre à faire seul sont d'autant d'enjeux pour l'enfant autiste qui aura souvent besoin d'être guidé dans cette acquisition.
- **Aider l'enfant à devenir plus compétent socialement** dans la classe et pendant les temps de récréations. Le développement des habiletés sociales est en effet un besoin-clé pour l'enfant atteint d'autisme. Le travail de l'AVS autour de cet aspect du projet d'intégration est donc essentiel car il vise à impliquer non seulement l'enfant autiste mais aussi la création de synergie avec d'autres enfants. Le rôle de l'AVS est aussi de solliciter la complicité des autres enfants pour qu'ils soient les tuteurs de l'enfant autiste.
- **Assurer la surveillance et la guidance** nécessaires pendant les temps de récréation, car le bruit, le mouvement, un espace parfois grand est anxiogène pour l'enfant autiste. Eviter que l'enfant autiste puisse être la cible d'enfants « harceleurs »
- **Aider à l'adaptation du matériel pédagogique** ; beaucoup d'enfants TED sont dyspraxiques et auront besoin d'un ordinateur.
- **Participer aux réunions de concertation** –coordination et de réajustement du projet

Si le travail de l'AVS est sous la responsabilité pédagogique de l'enseignante, il est néanmoins certain qu'elle assure une **fonction pédagogique** indispensable à la réussite de la scolarisation.

Les difficultés engendrées par l'offre actuelle d'accompagnement :

- La formation de 60 heures est en fait une « information générale » sur le handicap, insuffisante pour un handicap complexe comme l'autisme et n'est pas proposée avant la prise de fonction de la personne. Les difficultés sont accrues quand l'enseignant qui accueille l'enfant ne connaît pas non plus le handicap.
- Le peu d'aide et de formation proposé aux accompagnants, quelque soit leur statut entraîne un turn over préjudiciable à l'enfant puisqu'à chaque fois tout est à refaire. Cette situation est accentuée dans le cas des emplois aidés encore plus précaires (EVS). Il y a rupture également en cas de congés maladie, maternité.
- Les parents pallient du mieux qu'ils peuvent aux carences en formation en finançant eux même celles-ci et doivent tout recommencer à chaque changement d'AVS-EVS : cette perte de savoir n'est pas admissible.
- Les notifications d'heures d'accompagnement prononcées par la MDPH ne sont pas respectées (EVS au lieu d'AVS) voir ni l'un ni l'autre ou pour un nombre d'heure inférieur à la notification ;
- L'enfant n'est pas scolarisé sans l'accompagnant ce qui entraîne une diminution des heures de scolarisation : pour un handicap tel que l'autisme un accompagnement sur la totalité du temps scolaire est souvent nécessaire.
- L'absence d'accompagnement ou la mauvaise qualité de celui-ci transforme la scolarisation en « garderie » et l'enfant sera rapidement réorienté vers le milieu spécialisé sous prétexte qu'il « n'entre pas dans les apprentissages », qu'il développe des troubles de comportement ;
- L'absence de cohérence et de concertation des différents professionnels intervenant autour de l'enfant. Les quelques réunions des équipes de suivi sont bien insuffisantes pour une véritable coordination et complémentarité des intervenants qui n'unissent pas leurs savoirs.

Professionaliser le métier d'accompagnant : offrir une vraie formation à l'autisme

L'objectif est double :

- **Assurer le succès de la scolarisation mais aussi de l'éducation des enfants autistes.**

En effet une intégration ratée, est un prix lourd à payer pour

- la famille qui se trouvera vite face à une déscolarisation et une absence de solutions,
- l'école qui a failli à son projet et se sentira par conséquent beaucoup plus réticente d'intégrer un autre enfant porteur d'autisme ou de tout autre handicap.

Et de manière plus long-terme, c'est toute la société, qui devra payer le prix plus tard de cet échec car pour un enfant autiste ce n'est pas uniquement son avenir scolaire qui est en jeu mais, son développement au sens large, son bien-être psychologique et son épanouissement global.

A chaque fois qu'un enfant avec autisme, faute d'accompagnement adapté est exclu de l'école et renvoyé vers le secteur spécialisé, il devient immédiatement une charge très lourde pour la société. Rappelons qu'un hôpital de jour coûte entre 700 et 900 € par jour soit 10 fois le coût d'un accompagnement décent en milieu ordinaire (6 heures d'AVSi = 80 €). Pourquoi prendre le risque de remplacer une AVSi par une EVS à 40 € et tenter de gagner encore 40 € avec le risque que la scolarisation échoue avec les conséquences financières que nous connaissons ?

▪ **Reconnaitre le statut de professionnel, pérenniser les contrats des accompagnants, et reconnaître la spécificité de l'autisme.**

- Tous les enfants sont, en dehors de la présence parentale, encadrés par des hommes et femmes ayant une qualification professionnelle, obtenue après un cursus de formation validé. Pourquoi les enfants autistes devraient-ils échapper à cette règle, alors que leurs besoins sont encore plus spécifiques ? **Le plan autisme 2008/2010 a reconnu que l'accompagnement des personnes avec autisme nécessitait des moyens importants, que les professionnels devaient être formés spécifiquement, donc naturellement les enfants et adolescents scolarisés doivent également bénéficier d'aide humaine conséquente** en qualité et en quantité.
- Les besoins qualitatifs nécessitent un niveau de recrutement d'assistant d'éducation ou AVSi (Bac ou +).
- La formation initiale et continue doit s'appuyer sur un référentiel métier très détaillé comprenant un module spécifique et approfondi couvrant tous les aspects théoriques et pratiques de l'accompagnement de l'enfant autiste en milieu ordinaire. Elle doit faire l'objet d'un partenariat systématique avec les associations représentatives des personnes autistes dans chaque département et doit être assurée par des professionnels reconnus.
- Cette formation doit être régulièrement mise à jour et tenir compte des avancées de la recherche en sciences de l'éducation et en psychologie cognitive pour pouvoir offrir un accompagnement de qualité sur le terrain. Elle doit avoir lieu avant la prise de fonction de la personne : qui accepterait de se faire soigner les dents par un élève dentiste dont ce serait le premier jour de formation ?
- Des AVS spécialisées en autisme permettraient de répondre aux besoins des enfants. L'organisation devra aussi permettre une continuité dans l'accompagnement et une capitalisation des savoirs dont devraient pouvoir bénéficier les enfants autistes scolarisés. Ces AVS doivent être encadrées et pour ceux qui le souhaitent, un contrat pérenne doit pouvoir être proposé à l'issue des 6 années.

Lors de l'annonce du plan autisme 2008/2010 le gouvernement a souhaité mettre en place les mesures nécessaires pour mieux répondre aux besoins des personnes atteintes. L'accompagnement des enfants et adolescents avec autisme tout au long de leur scolarité fait partie de ces objectifs, nous attendons donc que la qualité de cet accompagnement soit à la mesure des ambitions de ce plan.

Maguy MAC DONALD - Agnès WOIMANT
15/12/08